

LE RGPD APPLIQUÉ À L'IMMOBILIER

€ COÛT

Tarif inter : 500€/2 jours - Tarif intra : 450€/jour



CONTACT

Contact Formation
05 55 45 16 16
formationcontinue@limoges.cci.fr



OBJECTIFS

Comprendre les enjeux et obligations du RGPD (Règlement général sur la protection des données personnelles- UE n°2016/679), afin de pouvoir mettre en œuvre les premières mesures de mise en conformité au sein de son entreprise, d'acquiescer des réflexes et des « bonnes pratiques » plus particulièrement :

- d'appréhender les impacts pour l'entreprise (risques/opportunités),
- d'élaborer un plan d'actions et mettre en œuvre une démarche de conformité
- d'intégrer les outils à mettre en œuvre dans l'entreprise



PUBLIC

Dirigeants collaborateurs d'une agence immobilière en charge de la mise en place du RGPD



DURÉE

1 à 2 jours



DATE

Nous consulter pour connaître les prochaines dates.



LIEU

A distance



PROGRAMME

Jour 1

- **Présentation du règlement européen**

- Historique des réglementations de la protection de données personnelles et objectifs du RGPD
- Définitions : données personnelles, aux fichiers et aux traitements, acteurs (responsable de traitement, tiers, sous-traitant, destinataire, personne concernée, etc.)
- Grands principes de la protection des données
- Obligations du responsable des traitements
- Droits des personnes concernées : nouveaux droits et évolutions des droits existants Les risques liés à une non mise en conformité (aspects financiers, impact sur l'image,...)
- Processus de conformité.

Focus sur les obligations en matière de sous-traitance de données : les nouvelles obligations imposées au sous-traitant et les clauses contractuelles à intégrer dans les contrats.

Focus métiers : les points de vigilance liés au métier : pratiques et documents des agences immobilières (registres obligatoires, mandats, pièces justificatives, etc.).

- **Les actions pour se mettre en conformité**

- Descriptions des actions à mener par l'entreprise pour se mettre en conformité et présentation d'une boîte à outils de conformité
- Plan d'actions de mise en conformité
- Gouvernance dans l'entreprise
- Cartographie des traitements : expressions de besoins et finalités par métiers dans l'entreprise
- Registre des traitements
- Système d'information et sécurité des données personnelles

A chaque présentation d'un outil, il s'agit de donner aux participants les clefs essentielles leur permettant de tester les outils dans leur entreprise et de confronter les acquis de la première journée avec la pratique et de pouvoir préparer la 2^{ème} journée.

Jour 2 (mise en pratique)

- Restitution d'expériences : les participants feront part de la façon dont ils ont pu utiliser les outils et les difficultés rencontrées.
- Application des connaissances acquises de la première journée avec des cas pratiques (notamment liés au métier d'une agence immobilière) et avec les outils proposés en J1.

Méthodes pédagogiques

Faciliter l'acquisition des connaissances par :

- des quizz entre les interventions
- de la mise en pratique avec les outils de conformité

Faire du groupe un levier d'apprentissage :

- optimiser les acquis avec les connaissances et pratiques des participants du fait de la spécificité des métiers et des problématiques des agences immobilières
- travail collaboratif pour l'appropriation des outils, et la formalisation des documents proposés

La formation implique une participation active des participants.



ISIH, votre partenaire pour vos formations en immobilier

CCI Formation - 11, rue Philippe Lebon - 87280 Limoges
Tél : 05 55 45 16 16 - www.limoges.cci.fr

